



régularisation annuelle de charges

Par **sylvie59**, le **19/09/2012** à **13:59**

Depuis six ans, je loue un appartement via une agence immobilière, je paie des charges qui comprennent l'eau. Mais l'agence immobilière ne m'a jamais envoyé de régularisation annuelle de charges (), après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, j'ai enfin pu obtenir les 5 dernières régularisations de charges. Sur les 4 dernières années l'agence me doit des sommes qui varient de 33,31 à 62,79 euros, mais sur la 5ème régularisation, en 2007, je devrai à l'agence la somme de 206,63 euros. Je ne m'explique pas cet écart important dans ma consommation en eau qui aurait plus que doublée cette année-là. En effet, je vis seule dans un appartement pourvu d'une douche, sans baignoire, et n'ai eu à déplorer aucun dégât des eaux. Les régularisations de charges envoyées sont peu précises (on ne mentionne pas le nombre de m3 d'eau utilisé, il n'y a aucune facture...). Quel recours puis-je avoir ? J'aimerais au moins qu'on m'explique cette augmentation subite de ma consommation (la seule en 5 ans). A qui m'adresser ? à l'agence immobilière ? mon propriétaire ? le syndic de copropriété géré par une autre agence immobilière ? Je vous remercie par avance de l'aide que vous voudrez bien m'apporter, et vous prie d'agréer mes sincères salutations, Sylvie59

Par **janus2fr**, le **19/09/2012** à **19:05**

Bonjour,
Comment est facturée l'eau dans votre immeuble ? Avez-vous des compteurs individuels ou juste un général et un dispatching suivant des tantièmes ?

Par **sylvie59**, le **19/09/2012** à **19:39**

Dans l'immeuble, nous disposons de compteur individuel d'eau, dont on vient relever le compteur